

Présenté au ministre de l'Éducation et
de l'Enseignement supérieur du Québec
par la Commission scolaire de Montréal

Projet de loi n°5

Relativement aux services de l'éducation préscolaire
destinés aux élèves âgés de 4 ans

**« Offrir un environnement de qualité
aux élèves de niveau préscolaire 4 ans »**

Mars 2019



Table des matières

Présentation de la Commission scolaire de Montréal

Introduction

Historique de la maternelle 4 ans à la CSDM

Mandat, finalités et modalités du programme de maternelle 4 ans à temps plein

Pour un environnement éducatif de qualité

Conclusion

Bibliographie

Liste des abréviations et des sigles

CÉCM	Commission des écoles catholiques de Montréal
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CSDM	Commission scolaire de Montréal
HDAA	(Élève) handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
EQDEM	Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle
FGJ	Formation générale des jeunes
IMSE	Indice de milieu socio-économique
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
TPME	Temps plein en milieu défavorisé
UQAM	Université du Québec à Montréal

Présentation de la CSDM

La CSDM, qui est la plus grande commission scolaire du Québec, est établie dans le plus grand centre urbain du Québec (10 % des élèves de la province fréquentent la CSDM) sur un territoire qui couvre huit arrondissements de la ville de Montréal ainsi que la ville de Westmount. Reconnue à titre de ville intelligente, numérique et à la fine pointe de la technologie, Montréal se démarque par son statut de deuxième métropole en Amérique du Nord en importance pour le nombre d'étudiants universitaires par habitant.

L'élève montréalais, qui grandit dans une ville effervescente riche en événements artistiques, culturels et sportifs, est en droit de s'attendre à ce que l'école lui permette de développer les compétences nécessaires pour devenir un citoyen engagé et écoresponsable et pour obtenir un emploi à la hauteur de ses aspirations.

En 2016-2017, 110 345 élèves jeunes et adultes fréquentant la CSDM étaient répartis dans 190 établissements, dont 1 école destinée à l'éducation préscolaire, 17 écoles destinées aux élèves HDAA (5 écoles primaires, 8 écoles secondaires et 4 écoles primaires-secondaires) et 3 écoles primaires-secondaires (cette recension exclut les bâtiments annexes des établissements).

Milieus plurilingues et pluriethniques

Plus de 39 000 immigrants s'installent à Montréal chaque année, dont environ 9 200 jeunes de moins de 15 ans. Parmi eux, on dénombre 184 pays de naissance, 164 langues maternelles et 133 langues parlées à la maison. En 2016-2017, 50 % des élèves de la FGJ qui fréquentent la CSDM ont une langue maternelle autre que le français et 26,2 % sont nés à l'extérieur du Québec. Le plurilinguisme est maintenant une réalité qui n'est plus caractéristique des seuls quartiers Côte-des-Neiges et Parc-Extension : elle concerne dorénavant la majorité des établissements de la CSDM.

Défavorisation

La défavorisation est présente partout à Montréal et touche une très grande partie des élèves fréquentant la CSDM où 72 % des écoles primaires et 91 % des écoles secondaires se voient attribuer un indice de défavorisation de 8, 9 ou 10, alors qu'aucune école secondaire n'a un indice de 1, 2 ou 3.

Mobilité

Les données de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 publiée par la Ville de Montréal montrent que 45,9 % de la population a déménagé dans les cinq ans précédant l'enquête. De ce nombre, 63 % déménageaient dans la même ville. Chaque année, les écoles accueillent un grand nombre de nouveaux élèves. Pour la cohorte entrée en 1^{re} secondaire en 2009, 57,4 % des élèves ont vécu au moins un changement d'école ou de commission scolaire pendant leur parcours.

Élèves HDAA

Au primaire, en 2016-2017, la proportion d'élèves HDAA est de 13,1 %, soit 5 417 élèves. De ce nombre, 64,4 % sont intégrés en classe ordinaire. À titre indicatif, selon les dernières données publiées par le MEES en 2015-2016, la proportion d'élèves HDAA pour l'ensemble du réseau public était de 19,6 %. De ce pourcentage, 84,5 % étaient intégrés dans une classe ordinaire.

Au secondaire, en 2016-2017, la proportion d'élèves HDAA est de 31,4 %, soit 7 383 élèves. De ce nombre, 43,5 % sont intégrés en classe ordinaire. Toujours à titre indicatif, en 2015-2016, la proportion d'élèves HDAA était de 29,3 % pour l'ensemble du réseau public. Environ 63 % de ces élèves étaient intégrés en classe ordinaire. Pour le MEES, un élève est considéré comme HDAA lorsqu'il détient un plan d'intervention actif.

Vulnérabilité dès l'entrée à l'école

Depuis 2006, la Direction de santé publique de Montréal publie les données de l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) réalisée par l'Institut de la statistique du Québec. On y indique que plus d'un enfant sur quatre (28 %) est considéré comme vulnérable à son entrée à l'école à la CSDM dans au moins un des cinq domaines de son développement.

En comparaison, on en retrouve 29 % sur l'île de Montréal et 26 % à l'échelle du Québec.

À la CSDM, le domaine « habiletés de communication et connaissances générales » est celui qui présente la plus grande proportion d'élèves vulnérables avec 13,5 %; ce taux est le plus faible de l'île de Montréal.

Défis et enjeux à la CSDM

Dans l'accomplissement de sa mission, la CSDM relève de nombreux défis desquels découlent plusieurs enjeux. Depuis quelques années, l'augmentation constante de la population scolaire, la difficulté d'ajouter les différentes ressources liées aux mesures budgétaires, l'ouverture des maternelles 4 ans et les difficultés de recrutement de personnel qualifié (enseignant, professionnel, soutien technique) ont un impact important sur la qualité des services rendus. De plus, la capacité d'accueil restreinte rend difficile l'ouverture de nouvelles classes.

Introduction

Le 14 février 2019, le premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Jean-François Roberge, ont dévoilé les détails du projet de loi n° 5 modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

À compter de l'année scolaire 2020-2021, ce projet de loi permettra :

- le déploiement progressif et à grande échelle des classes de maternelle 4 ans;
- l'accès graduel à ce service éducatif à tout enfant de 4 ans sans égard au milieu économique dans lequel il vit;
- la possibilité pour les parents d'opter pour la maternelle 4 ans à temps plein ou pour un service de garde éducatif à l'enfance.

De plus, le projet de loi prévoit qu'à compter de l'année scolaire que le gouvernement déterminera, tout enfant ayant atteint l'âge de 4 ans aura droit au service de l'éducation préscolaire, rendant ainsi obligatoire l'offre de ce service par l'ensemble des commissions scolaires selon le cadre général prévu par la Loi sur l'instruction publique.

Réservée à ce jour aux enfants de 4 ans vivant en milieu défavorisé (IMSE 8, 9 et 10), la maternelle 4 ans à temps plein vise à agir tôt auprès de ces enfants et de leurs parents ainsi qu'à mieux les préparer à un parcours scolaire réussi.

Par l'organisation de ces services à l'éducation préscolaire 4 ans, la CSDM reconnaît la grande importance des premiers succès à l'école. En effet, le développement global des enfants implique l'évolution en synergie des habiletés physiques et motrices, socioaffectives, langagières et cognitives, lesquelles constituent un facteur très important de la réussite scolaire.

Forte de ses nombreuses années d'interventions à l'éducation préscolaire auprès des élèves plus vulnérables, la CSDM est préoccupée par les répercussions de ce déploiement à grande échelle et pour tous des classes de maternelle 4 ans à temps plein.

Selon l'EQDEM 2017, un enfant sur trois vivant en milieu défavorisé présente au moins un facteur de vulnérabilité contre un enfant sur quatre pour les autres milieux.

Au cœur de ces préoccupations reposent les convictions portées par la CSDM selon lesquelles les enfants de 4 ans ont des besoins différenciés pouvant être satisfaits par diverses options de services éducatifs, qu'ils proviennent du ministère de la Famille ou du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et selon lesquelles chaque enfant peut se développer au maximum de son potentiel, **si et seulement si** les conditions et les facteurs de qualité sont en place.

C'est dans cette optique que la CSDM dépose ce mémoire auprès du ministre afin de le sensibiliser aux impacts de ce changement sur le système éducatif et sur ses partenaires en matière d'éducation préscolaire.

Historique de la maternelle 4 ans à la CSDM

Avant d'aborder plus spécifiquement l'histoire de la maternelle 4 ans, notons que la CÉCM et la CSDM ont toujours eu le souci de compenser les écarts entre les milieux favorisés et défavorisés dans l'implantation de leurs services préscolaires. D'ailleurs : « En 1970, la CÉCM ouvrait des classes de maternelles [5 ans] à temps plein dans des quartiers dits "défavorisés" et qui accueillait un pourcentage élevé d'enfants issus de l'immigration¹. » Dans les mêmes années, la CÉCM a ouvert plusieurs maternelles 4 ans à mi-temps dans ces mêmes quartiers.

L'implantation de la maternelle 4 ans à temps plein résulte d'une réflexion amorcée en 2007 à l'école Saint-Zotique : « En vue de contrer les problèmes liés à une maternelle à demi temps, l'équipe de l'école Saint-Zotique propose à la CSDM d'offrir la maternelle à temps plein aux élèves de 4 ans. Avec l'aval et le soutien financier de la commission scolaire, l'équipe agit d'abord sur la structure de son service, en augmentant le temps de fréquentation, le faisant passer de mi-temps à temps plein.¹ » C'est donc en août 2009 que la première classe de maternelle temps plein de la

1. Tiré de l'annexe 1 (Y. Brunelle) du mémoire présenté à la Commission de la Culture et de l'éducation; auditions publiques sur le projet de loi n° 23, loi modifiant la loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans

file:///C:/Users/umz7/Downloads/007m_universit%C3%A9_du_qu%C3%A9bec_%C3%A0_montr%C3%A9al.pdf

CSDM ouvre ses portes à l'école Saint-Zotique dans le quartier Saint-Henri. Une équipe de chercheurs de l'UQAM se joint au projet pilote. Dans le cadre de ce projet, l'éducatrice du service de garde attirée au bloc éducatif continue de travailler à raison de cinq demi-journées par semaine pour collaborer avec l'enseignant en classe.

En 2013-2014, le projet de loi 23 autorise l'ajout d'une classe de maternelle 4 ans TPMD (temps plein en milieu défavorisé) dans chacune des commissions scolaires du Québec. À la CSDM, nous choisissons l'école **Camille-Laurin** qui offre un service uniquement aux enfants de l'éducation préscolaire et qui est située dans un milieu défavorisé et pluriethnique, le quartier Parc-Extension (Q-6).

Entre 2014-2015 et 2016-2017, la CSDM priorise l'ouverture de classe de maternelle 4 ans TPMD dans différents quartiers (unités d'habitation) défavorisés, selon la disponibilité des locaux. De plus, à partir de 2016-2017, dans un souci de complémentarité des divers services accessibles aux familles (CPE, milieu familial, 4 ans à mi-temps et 4 ans à temps plein), une collaboration entre la CSDM et le ministère de la Famille permet de déterminer le nombre de places nécessaires pour subvenir aux besoins éducatifs des enfants de 4 ans des territoires concernés.

Voici le tableau des classes de maternelle 4 ans TPMD pour les enfants provenant d'unités d'habitation défavorisées pour ces années. Les écoles sont classées selon l'ordre d'ouverture des classes. Le quartier est indiqué entre parenthèses alors que les ajouts de classe en début d'année sont indiqués par un +.

École	Déjà en place en 2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Saint-Zotique (Q-14)	1	1	1	1
Camille-Laurin (Q-6)	1	1	1	1
Champlain (Q-13)		+ 1	1	1
Saint-Clément (Q-11)			+ 1	1
De la Petite-Bourgogne (Q-14)			+ 1	1
Bienville (Q-3)				+ 1
Saint-Noël-Chabanel				+ 1
Marguerite-Bourgeoys (Q-13)				+ 1
TOTAL	2	3	5	9

En juillet 2017, un nouveau programme pour les maternelles 4 ans entre en vigueur et le déploiement des classes prend de l'ampleur. Compte tenu de la situation de notre commission scolaire², le MEES accorde encore à la CSDM une dérogation afin de « transformer » des classes à mi-temps en classes à temps plein. Dans 5 des 9 écoles disposant de classes 4 ans TPMD, on retrouve aussi des classes de maternelle à mi-temps. Les modalités diffèrent d'un modèle à l'autre comme les conditions d'exercice du personnel. Les classes de la maternelle 4 ans à temps plein bénéficient de la présence en classe d'une personne-ressource à raison de 3 heures par jour et de budget additionnel pour l'achat de matériel éducatif. De plus, soulignons que les enseignants concernés ont un seul groupe à leur charge contrairement à deux pour le modèle à mi-temps.

À partir de 2017-2018, lorsque les locaux sont disponibles, la CSDM choisit de prioriser la transformation de classe à mi-temps en classe à temps plein dans les écoles où des classes à mi-temps cohabitent avec celles à temps plein. 14 classes à mi-temps sont transformées en classe à temps plein pour un total de 23 classes TPMD.

En 2018-2019, la CSDM ne peut ouvrir plus de 5 classes malgré une demande du MEES en raison de la pénurie de personnel qualifié et du manque d'espace.

Voici un tableau qui illustre les changements depuis deux ans. Les ajouts (transformations) de classe en début d'année sont indiqués par un « + » :

École	Classes 4 ans TPMD 2016-2017	Classes 4 ans TPMD 2017-2018	Classes 4 ans TPMD 2018-2019	Présence du double service (mi-temps et temps plein) en 2018-2019
Saint-Zotique (Q-14)	1	1	1	
Camille-Laurin (Q-6)	1	+ 1 = 2	+ 4 = 6	√
Champlain (Q-13)	1	1	1	
De la Petite-Bourgogne (Q-14)	1	+ 1 = 2	2	
Saint-Clément (Q-11)	1	+ 1 = 2	-1 = 1	
Marguerite-Bourgeoys (Q-13)	+ 1	1	1	

2. En 2017, la CSDM comptait plus de 80 classes de maternelle à mi-temps. En 2018-2019, il reste encore 72 classes 4 ans à mi-temps.

École	Classes 4 ans TPMD 2016-2017	Classes 4 ans TPMD 2017-2018	Classes 4 ans TPMD 2018-2019	Présence du double service (mi- temps et temps plein) en 2018-2019
Garneau (Q-13)		+ 1	-1 = 0	
Barclay (Q-6)	+ 1	+ 1 = 2	2	√
Bienville (Q-2)	+ 1	+ 2 = 3	3	
Saint-Noël-Chabanel (Q-3)	+ 1	+ 4 = 5	+1 = 6	
Léonard-De Vinci (Q-4)	0	+ 1	+2 = 3	
Alice-Parizeau (Q-1)	0	+ 1	1	√
Jeanne-LeBer (Q-14)	0	+ 1	1	
TOTAL	9	+ 14 = 23	+ 5 = 28	
Nombre de classes à mi-temps dans les écoles de la CSDM	112	91	72	

Mandat, réalisation et modalités du programme de maternelle 4 ans à temps plein

Au cœur du programme de la maternelle 4 ans repose la conviction que chaque enfant peut se développer au maximum de son potentiel, **si les conditions et les facteurs de qualité sont en place.**

Rappelons que le programme de maternelle 4 ans à temps plein, tout comme le programme « Accueillir la petite enfance » destiné aux enfants de 0 à 5 ans et le programme d'éducation préscolaire 5 ans, est un programme de développement global qui commande une approche différente des programmes disciplinaires du primaire et du secondaire.

Un programme de développement global permet aux enfants de cheminer dans les différentes sphères de leur personne, de développer leur curiosité et ainsi, d'« apprendre à apprendre ». Les habiletés et connaissances acquises à la maternelle résultent principalement d'un processus de découverte par l'exploration et le jeu, et non pas d'un enseignement de contenu spécifique comme on le retrouve dans les programmes disciplinaires du primaire et du secondaire. En revanche, les apprentissages réalisés dans les différents domaines de développement contribueront aux futurs apprentissages disciplinaires (mathématique, français, science, univers social, etc.).

Le triple mandat de la maternelle 4 ans

Le **mandat** énoncé dans le programme de l'éducation préscolaire 4 ans est triple : « offrir des chances égales à tous les enfants; s'assurer que chaque enfant se développe dans tous les domaines; faire en sorte qu'il croie en ses capacités et découvre le plaisir d'apprendre³ ».

Dans le but d'offrir des chances égales à tous les enfants, l'école doit adopter des façons de faire qui permettent une collaboration optimale entre tous les acteurs. Pour y parvenir, il faudra établir des passerelles entre l'école et la famille en plus d'avoir à l'égard des enfants et de leur famille, des attentes appropriées en leur offrant un soutien de qualité leur permettant de relever des défis à leur portée.

3. MEES (2017). Programme de formation de l'école québécoise ; éducation préscolaire 4 ans.

Afin de **favoriser le développement des enfants dans tous les domaines**, l'enseignant doit tenir compte des acquis de l'enfant qui diffèrent selon l'expérience familiale de chacun et ainsi miser sur ses forces au regard de chacune des dimensions de son développement. Une connaissance approfondie du développement de l'enfant permettra à l'enseignant de planifier des activités en classe pour enrichir le bagage d'expériences de chacun, tout en respectant le rythme d'apprentissage des petits.

Le dernier mandat vise à **faire en sorte que l'élève croie en ses capacités et découvre le plaisir d'apprendre**. L'éducation préscolaire joue un rôle déterminant pour la suite du parcours scolaire de l'enfant lorsqu'elle lui permet de vivre des succès et de développer une fierté d'apprendre. L'enfant sera mieux outillé pour apprendre tout au long de sa vie en développant d'abord des attitudes, des comportements, des stratégies et des démarches lorsqu'il expérimente de nouvelles habiletés ou qu'il s'approprie des connaissances.

Réalisation

Afin de réaliser le mandat de l'éducation préscolaire, il est prescrit dans le programme de **se mobiliser autour de l'enfant**.

Pour y arriver, il faut reconnaître **l'importance de la collaboration avec les parents** puisque ceux-ci jouent un rôle primordial dans le développement de leur enfant et dans sa réussite scolaire future. Il importe de clarifier et de consolider les liens entre les parents et l'école si l'on veut que l'enfant se sente bien, dès son entrée à l'école.

De plus, **la prise en compte de la dimension culturelle** permet d'assurer un dialogue constant entre les familles immigrantes et l'école. Il revient à l'école de manifester son ouverture envers la famille et de bâtir avec elle une relation de confiance réciproque. Le fait de comprendre les antécédents culturels des enfants permet de mieux interpréter leurs comportements, d'éviter les stéréotypes, les préjugés et les fausses croyances et d'ajuster en conséquence les interventions à leur égard.

Le programme **reconnait l'expertise de l'enseignant**. Celle-ci s'appuie sur une connaissance approfondie du développement de l'enfant et sur des pratiques pédagogiques variées qui répondent aux besoins des enfants. La qualité du lien affectif entre l'enfant et l'enseignant favorise l'adaptation de l'enfant à l'école.

Finalement, afin d'accueillir l'enfant et sa famille et de leur permettre d'appivoiser l'école, le programme souligne l'importance de **planifier une transition harmonieuse**. La période de

transition s'amorcera dans l'année précédant l'entrée à la maternelle grâce à des activités planifiées pour favoriser une continuité entre les différents milieux de vie de l'enfant.

Modalités

Chaque année, le ministre fait parvenir aux commissions scolaires les modalités et conditions propres aux maternelles 4 ans à temps plein. Pour répondre adéquatement au triple mandat du programme de la maternelle 4 ans, la mise en place du volet « parents » qui s'adresse aux enfants de 0 à 5 ans et l'engagement d'une personne-ressource additionnelle en classe sont nécessaires.

Le volet « parents »

Afin de s'assurer que les parents ont un premier contact positif avec le monde scolaire et ainsi favoriser le rapprochement entre la famille et l'école, la maternelle 4 ans à temps plein doit comprendre un volet « parents ». Un intervenant « parent » choisi par l'école est responsable d'organiser une dizaine d'activités contribuant au bien-être des familles issues de milieux défavorisés en leur permettant de faire partie d'une communauté :

« Les rencontres parents-enfants, où le parent peut participer à des activités en classe avec son enfant, suivies d'un temps d'échange entre parents et animées par l'intervenant-parent sont très appréciées dans les milieux, car elles deviennent souvent l'occasion de ressentir de la fierté au regard de son enfant. » Ninon Denommée, MEES.

Le maintien de cette modalité (associée à la mesure budgétaire 11022) est prioritaire dans nos milieux défavorisés, car elle s'avère bénéfique pour nos élèves allophones.

La personne-ressource additionnelle

Une autre des modalités du programme de la maternelle 4 ans à temps plein est l'ajout d'une personne-ressource autre que l'enseignant pour répondre aux besoins des enfants durant une partie de la journée en classe équivalent environ à 3 heures par jour.

Cette modalité, découlant de la mesure budgétaire 11023, doit être maintenue pour assurer un service de qualité. À noter que le rapport adulte-enfants dans les CPE pour les enfants de 4 ans est 1 : 10, alors que dans une maternelle 4 ans, le rapport adulte-élèves est 1 : 14 (ou 2 : 14

pendant les moments de présence de la personne-ressource additionnelle). De plus, ce rapport peut atteindre 1 : 20 durant la période du dîner et en dehors des heures de classe au service de garde scolaire.

Pour un environnement éducatif de qualité

Le développement global des élèves visé par le programme d'éducation préscolaire 4 ans repose sur un haut niveau de qualité éducative. Celui-ci est une condition préalable et essentielle au développement optimal des enfants. En lien avec cette exigence de qualité, nous aborderons ci-dessous les enjeux propres à la qualification du personnel, à la collaboration entre école et famille et les enjeux propres à l'organisation matérielle.

La qualification du personnel

Le recours à du personnel qualifié pour intervenir auprès des élèves de 4 ans est une condition essentielle à la mise en place d'un environnement de qualité pour nos tout-petits. Actuellement à la CSDM, plus du tiers des personnes détenant un contrat de remplacement ou étant titulaires d'un poste vacant de moins de 100 % n'ont pas l'expérience pertinente requise pour enseigner au niveau préscolaire. Ces personnes sont issues d'un autre champ d'enseignement (parfois même du champ secondaire), ou sont non légalement qualifiées, ou encore n'ont pas terminé leur baccalauréat. Le tableau ci-dessous nous indique que cette proportion augmente depuis trois ans. Il est à noter que ces données ne nous permettent pas de préciser l'information eu égard aux enseignants qui étaient dans un autre champ l'année précédente et qui apparaissent désormais dans le champ préscolaire. Ces enseignants, qui n'ont pas suivi la formation nécessaire pour œuvrer auprès d'enfants de 4 ans et de 5 ans, sont tout de même comptabilisés dans les données référant à la colonne « Enseignants détenant une qualification en 3102 (champ préscolaire) ».

Année scolaire	Nombre de contrats*	Nombre d'enseignants	Enseignants détenant une qualification en 3102 (champ préscolaire)	Enseignants faisant partie du bassin des étudiants	Enseignants faisant partie du bassin des enseignants qualifiés dans un autre champ	Enseignants faisant partie du bassin des retraités	Enseignants faisant partie du bassin des enseignants non légalement qualifiés	Proportion (colonnes grisées) / nombre d'enseignants
2014-2015	218	110	86	1	22	0	1	24/110
2015-2016	223	113	88	3	22	0	0	22/113

2016-2017	268	115	81	4	29	1	0	33/115
2017-2018	227	118	72	12	30	2	2	44/118
2018-2019 (en date du 18 mars)	146	109	66	3	29	2	9	41/109
* Nombre de contrats : fait référence à des postes vacants de moins de 100 % attribués à des titulaires ou à des remplaçants.								

De plus, il apparaît important d'insister sur le fait qu'au cours de leurs 4 années de formation, les étudiants au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire de l'Université de Montréal ne cumulent que 11 crédits spécifiques au développement et à l'apprentissage aux enfants de 4 ans et de 5 ans sur les 120 crédits menant à l'obtention du diplôme, alors que ceux de l'Université du Québec à Montréal ne cumulent que 6 crédits. Partant, nous jugeons essentiel d'offrir un programme de formation continue au personnel travaillant auprès des enfants de 4 ans et de 5 ans. Pour ce faire, il faut prévoir l'engagement de quelques conseillers pédagogiques à l'éducation préscolaire pour assurer cette formation ainsi que l'accompagnement nécessaire dans certains milieux.

Dans le même ordre d'idée, il est important de souligner les difficultés de recrutement de tout personnel qualifié impliqué auprès de ces enfants (professionnels, techniciens en éducation spécialisés, éducateurs, etc.).

La collaboration école-famille-communauté

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur reconnaît déjà la place déterminante de la collaboration avec les parents dans la réussite éducatrice de leurs enfants, et ce, par le biais de différentes mesures. Ainsi, la mesure budgétaire 11022 concerne le volet « parents » abordé précédemment, la mesure 15024 vise le développement du lien entre l'école et les parents des élèves de maternelle et du premier cycle, de même que la mesure 15055 permet l'embauche d'intervenants spécialisés dans les relations entre l'école, la famille et la communauté dans les écoles accueillant un nombre important d'immigrants.

Sachant que la première transition scolaire vécue par les enfants et les familles est associée à la première année de fréquentation à l'école et que 30 % à 50 % des enfants trouvent cette

transition difficile, nous jugeons important de l'inclure dans nos préoccupations liées à la maternelle 4 ans. D'ailleurs, en plus de publier un guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accorde une mesure spécifique, soit la mesure 15215 permettant l'embauche d'agents de transition pour la mobilisation et la concertation des acteurs autour de la première transition scolaire.

À la CSDM, l'équipe de première transition s'est donné pour mandat de sensibiliser les acteurs du milieu et de susciter la mise en place de pratiques de transition de qualité, de concert avec les divers organismes de la communauté. Dans notre souci d'inclusion, nous croyons qu'une transition scolaire réussie implique des interventions différenciées : une attention spécifique doit être accordée à l'accueil des enfants à besoins particuliers, aux enfants de familles issues de l'immigration et aux enfants de milieux défavorisés. Il importe d'ailleurs de mettre à contribution tous les adultes impliqués dans la vie de l'enfant (familles, services de garde préscolaire, organismes communautaires, services sociaux, etc.).

De plus, nous tenons à préciser qu'une transition vécue de façon harmonieuse favorise une meilleure réussite en lecture, en écriture et en mathématique à la fin de la 1^{re} année scolaire et qu'une transition de qualité entraîne une meilleure adaptation sociale et comportementale des enfants. Il est aussi reconnu que la première transition scolaire est le socle sur lequel les autres transitions de vie s'appuient.

La CSDM insiste sur **l'importance de continuer à offrir les conditions structurelles et organisationnelles nécessaires au déploiement de toutes les pratiques positives reliées à la collaboration école-famille** (ex. : volet « parents », reconnaissance du temps affecté à la participation à des tables de concertation de quartier, embauche d'intervenants parents dans les écoles, etc.).

D'ailleurs, Mme Julie Ruel, chercheuse de l'Université du Québec en Outaouais, fait ressortir **l'urgence d'insérer des cours sur la communication et la collaboration école-famille et sur la communication enseignants-parents au curriculum de la formation des maîtres.**

Finalement, notons que **les principes associés à la qualité de ce processus de transition nous invitent de façon toute naturelle à une nécessaire collaboration avec nos partenaires des différents milieux : CPE, garderies en milieu familial, organismes communautaires, famille, CIUSSS et autres organismes associés aux communautés culturelles.**

Cette collaboration implique une recherche de complémentarité entre les quatre ministères concernés soit les ministères de la Famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion et de la Santé et Services sociaux.

L'organisation matérielle

Le processus d'ouverture de classes de maternelle 4 ans à temps plein fait en sorte d'augmenter de manière marquée le nombre de locaux dont la CSDM a besoin. En effet, pour chaque local hébergeant deux classes à mi-temps transformées en classes à temps plein, il faut doubler le nombre de locaux pour héberger les nouvelles classes à temps plein. Dans un contexte de manque d'espace, c'est un important problème.

L'âge des enfants concernés implique de **prévoir des locaux et de l'ameublement adaptés à leurs besoins spécifiques**. Il faudra donc aménager des espaces pour répondre à leurs besoins de rangement (ex. : vestiaires adaptés), de jeu (aires de jeu diversifiées pour soutenir le développement global des enfants de cet âge), de détente (ex. : espace pour faire une sieste), d'hygiène (ex. : toilettes et lavabos ajustés à la taille des enfants) et de mouvement (les enfants de cet âge ont besoin d'activités physiques au quotidien). Il faudra aussi prévoir des tables et des chaises de taille réduite. Par ailleurs, une réflexion doit être faite concernant les déplacements quotidiens longs et nombreux de certains enfants de quatre ans appelés à se rendre de leur local de classe au service de garde scolaire en transportant un nombre élevé d'effets personnels. En pareil contexte, il serait judicieux de reconsidérer la localisation de certaines classes dans l'école.

Comme les enfants de 4 ans et de 5 ans apprennent par l'exploration, la découverte et le jeu et que leur développement global implique les domaines moteur, affectif, social, langagier et cognitif, leur enseigner commande de leur offrir une grande diversité de sources de stimulation. Par conséquent, pour être un milieu stimulant, une classe de maternelle 4 ans devrait **offrir un large éventail de jouets éducatifs et de matériel pour soutenir le développement des enfants dans tous ces domaines**.

Intervenir tôt et de façon concertée

Selon les données de l'EQDEM 2017, si on les compare aux enfants nés au Canada, les enfants montréalais nés à l'extérieur du Québec sont proportionnellement plus nombreux à être vulnérables dans quatre des cinq domaines, soit ceux de la santé physique, du bien-être, du développement cognitif et du développement langagier; cette proportion se révèle encore plus grande pour les habiletés de communication et les connaissances générales. Or sur l'île de Montréal, une importante proportion de la population scolaire (63 % en 2016)⁴ est née hors du

4. Données du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

pays ou est issue d'une famille dont l'un ou l'autre parent est né à l'étranger, voire les deux. Cette caractéristique de notre population scolaire a une incidence sur l'offre de service de la CSDM.

De même, l'EQDEM 2017⁵ nous informe que la proportion d'enfants montréalais composant avec une défavorisation matérielle est nettement plus élevée en 2017 qu'en 2012, et ce, dans tous les domaines.

Conformément à l'énoncé du programme ministériel, intervenir tôt et de façon concertée devrait permettre d'offrir des chances égales à tous nos enfants. Cette prémisse implique d'adopter des pratiques qui permettent de travailler de concert avec le milieu communautaire pour trouver des façons de rejoindre nos familles isolées, vivant souvent dans des milieux défavorisés ou appartenant à des communautés d'immigration récente. Offrir des chances égales, c'est permettre aux enfants et aux familles qui en ont le plus besoin de recevoir un service de qualité; c'est réduire les obstacles à l'accès aux différents milieux éducatifs.

À la CSDM, agir tôt dans la vie des enfants et intervenir de façon précoce c'est :

- offrir une année de stimulation de plus aux enfants des milieux défavorisés;
- offrir une année d'exposition de plus aux enfants dont le français n'est pas la langue maternelle;
- miser sur la bonification du service maternelle 4 ans déjà en place;
- mettre en place avec diligence des ressources visant des pratiques de transition scolaire de qualité reconnues comme porteuses de réussite scolaire. Ces pratiques mettent l'accent sur le rôle des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants et elles mènent à la concertation avec tous les adultes impliqués dans la vie des enfants, incluant ceux des organismes communautaires et des services sociaux;
- accueillir l'enfant à l'école en le soutenant dans son cheminement, en misant sur ce qu'il possède, plutôt que de cibler, à ce jeune âge, ses manques et ses lacunes;
- encourager les pratiques professionnelles préventives offertes à tout un groupe en classe plutôt que des interventions individualisées à l'extérieur de la classe (orthophonie, psychoéducation, ergothérapie, etc.);

5. Gouvernement du Québec (2019). Portrait synthèse du développement des enfants à la maternelle pour la région de Montréal.

- reconnaître la qualité et la pertinence des autres services éducatifs (halte-garderie, CPE, service de garde en milieu familial) et collaborer avec eux plutôt que de chercher à les concurrencer.

Conclusion

Considérant les éléments précédemment cités et jugés essentiels à l'atteinte des buts poursuivis par le programme d'éducation préscolaire 4 ans, la CSDM est animée par la même ambition que celle du gouvernement dans sa stratégie 0-8 ans (MEES, 2018), soit : « Donner à chaque enfant une chance équitable d'arriver à bon port, peu importe le point de départ et la trajectoire choisie. Parce que chaque enfant a droit à sa réussite! »

La CSDM invite donc le gouvernement à inclure dans ses réflexions :

- 1. Le contexte de pénurie de personnel qualifié (enseignant et non enseignant) qui prévaut actuellement au sein de la commission scolaire et qui affecte la réussite scolaire et éducative de l'élève, compte tenu de la compétence des adultes l'entourant.**

Mentionnons ici les données liées tirées de l'analyse d'impact réglementaire (MEES, 2019)⁶ en matière de ressources humaines pour l'ensemble du Québec :

Scénario avec 50 % des enfants de 4 ans inscrits en 2023-2024

Enseignants	+3 028
Ressources spécialisées	+1 514
Éducateurs en service de garde	+621
Autres professionnels	À déterminer

Scénario avec 80 % des enfants de 4 ans inscrits en 2023-2024

Enseignants	+5 081
Ressources spécialisées	+2 514
Éducateurs en service de garde	+1 060
Autres professionnels	À déterminer

6. Projet de loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

Considérons de plus que les inscriptions au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire ne sont pas en hausse et qu'advenant un engouement pour les postes de niveau préscolaire, ce sont les niveaux du primaire qui souffriront d'un manque d'enseignants qualifiés.

2. **La capacité d'accueil restreinte** qui a une incidence sur la disponibilité des locaux et qui rend très difficile l'aménagement de locaux adaptés à cette clientèle;
3. L'importance de réunir toutes les conditions pour offrir un soutien optimal aux enfants de 4 ans ainsi qu'à leurs parents afin de répondre adéquatement à leurs besoins en tenant compte de leurs caractéristiques individuelles;
4. Les besoins particuliers et la plus grande vulnérabilité des enfants nés à l'extérieur du Canada et de ceux vivant en milieu défavorisé (EQDEM, 2017);
5. Le nombre grandissant d'inscriptions d'élèves à besoins particuliers;
6. L'importance d'offrir aux enfants de 4 ans un service éducatif équivalent (CPE, garderie, préscolaire 4 ans), soit un service annuel ininterrompu, incluant le volet alimentation et qui tient compte des coûts additionnels liés à la fréquentation d'un autre service après les heures de classe et du rapport enseignant-élèves;
7. Le fait que les deux programmes officiels destinés aux enfants de moins de 6 ans, soit « Accueillir la petite enfance » (service de garde éducatif) et le programme d'éducation préscolaire 4 ans, sont basés sur une orientation de développement global;
8. La nécessaire création de milieux de vie accueillants, sécuritaires et bienveillants qui favorisent l'écoute, la communication et des relations personnelles et sociales enrichissantes;
9. Le soutien au développement de pratiques éducatives et pédagogiques de qualité;
10. Les répercussions sur l'organisation scolaire des établissements : la prévision de fréquentation des élèves de la maternelle 4 ans découlant du choix du parent, de justes prévisions d'effectif seront d'autant plus difficiles à établir;

11. La pression, **les coûts et les impacts du transport** scolaire liés à l'obligation d'offrir le service à tous les élèves et de respecter les ratios en vigueur.

Plus précisément, la CSDM recommande que le gouvernement :

12. **Élabore un plan d'action visant à assurer la complémentarité des services offerts aux enfants de 4 ans et à leur famille, par les partenaires relevant des ministères de la Famille, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de l'Immigration de la Diversité et de l'Inclusion et de la Santé et Services sociaux.**
13. Accepte que la CSDM procède à l'ouverture de nouvelles classes de maternelle 4 ans si et seulement si un personnel qualifié (enseignant et non enseignant) est disponible;
14. Planifie un déploiement progressif modéré des nouvelles classes de maternelle 4 ans afin de préserver le fragile équilibre existant actuellement au sein de plusieurs milieux scolaires et découlant des difficultés de recrutement d'un personnel qualifié;
15. Reconnaisse les besoins particuliers (pluriethnicité et pauvreté) des enfants habitant le territoire de la CSDM et qu'il accepte les priorités de la CSDM quant à l'ouverture de nouvelles classes selon la séquence suivante lorsque personnel et locaux seront disponibles:
 - Transformation de classe à mi-temps en classe à temps plein;
 - Ouverture dans les quartiers défavorisés n'ayant à ce jour aucune classe;
 - Ouverture de classes pour élèves à besoins particuliers.
16. Soutienne financièrement l'organisation d'un service éducatif après les heures de classe durant l'année scolaire et durant les mois de juillet et d'août afin de rendre l'offre de services éducatifs aux enfants de 4 ans équivalente;
17. Sollicite la collaboration des universités afin qu'elles développent des solutions de rechange à la formation initiale des enseignants de jour dans le cadre du baccalauréat de 4 ans;
18. Invite les universités à augmenter le nombre de cours sur le développement de l'enfant de 4 ans et 5 ans ainsi que sur la collaboration école-famille au baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement du primaire;

- 19.** Commande une recherche sur les impacts du déploiement de ce service pour tous les élèves, particulièrement chez les élèves les plus vulnérables (défavorisés, immigrants et à besoins particuliers);
- 20.** Valorise et soutienne financièrement la formation continue du personnel permettant ainsi le développement et l'appropriation des meilleures pratiques éducatives et pédagogiques;
- 21.** Revoit l'offre de service en fonction d'une complémentarité entre le ministère de la Famille et celui de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Bibliographie

BRODEUR et al (2013). MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION; auditions publiques sur le projet de loi n° 23, loi modifiant la loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2019). Projet de loi n° 5, loi modifiant la loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.

JAPEL, C. et al. (2014). Les maternelles 4 ans : la qualité de l'environnement éducatif et son apport à la préparation à l'école chez les enfants en milieux défavorisés (Résumé du rapport de recherche).

LEHRER, J. (2018). « La maternelle 4 ans pour mieux "préparer" les enfants des milieux dits "défavorisés" : une histoire qui se répète », Revue préscolaire, vol. 56, n° 4/automne 2018.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, LE MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS, LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2010). Guide pour soutenir une première transition scolaire de qualité.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2016). Guide pour le volet « parents », Éducation préscolaire 4 ans.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2017). Éducation préscolaire 4 ans, programme de formation de l'école québécoise, éducation préscolaire.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). Tout pour nos enfants, stratégie 0-8 ans.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2019). Analyse d'impact réglementaire, projet de loi modifiant la loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans.